

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 7 octobre 2025

Date de convocation : le 30 septembre 2025

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h38

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 29
- Ayant pris part au vote : 29
- Ayant donné procuration :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Frank ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : BROCARD Laurent ; COULET Gérard ; CUINET Yves suppléant de M. Mickael NICOLET ; GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER ; NICOLET Mickael
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Procuration de vote :

Mandant :
Mandataire :

GÉNÉRALE – TOUTES COMPÉTENCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 **PPIF 2026-2030**

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président et Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif ; il n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet :

- **de présenter le contexte national et local de la politique de gestion des déchets,**
- **d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité,**
- **de présenter à l'assemblée délibérante, les propositions d'orientations budgétaires.**

A. CONTEXTE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Préambule :

2026 est une année de bilan intermédiaire dans le cadre des différents objectifs fixés. Les différents contextes restent identiques à ceux de 2025.

1. Contexte national

a. La feuille de route pour l'économie circulaire, publiée en avril 2018

La feuille de route pour l'économie circulaire trace un chemin, qui permettra de progresser rapidement vers les objectifs ambitieux du Plan climat en matière d'économie circulaire. Il s'agira de porter notre ambition d'économie 100 % circulaire au niveau européen et international via l'initiative « #MakeOurPlanetGreatAgain ».

Un constat s'impose : la France a de larges marges de progrès en matière d'économie circulaire. Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés était en 2014 de 39 %, un taux très inférieur à celui de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %). Le reste, composé pour moitié de déchets organiques, est donc incinéré ou mis en décharge ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique incompatible avec nos objectifs climatiques.

Sur le plastique, les taux de collecte plafonnent ; 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés, quand la moyenne européenne est de 30 %.

Le taux de collecte des bouteilles plastique est en moyenne de 55% (y compris les hors foyers), alors que, dans les pays nordiques, plus de 90% sont recyclées (c'est le taux estimé sur le SYBERT pour les ménages).

L'incinération, ou la mise en décharge de nos déchets non valorisés, engendre des pollutions, ainsi qu'un gaspillage énergétique incompatible avec nos objectifs climatiques, tandis que la production

d'une bouteille en plastique, à partir de plastique recyclé, émet 70% de CO2 en moins, que lorsqu'on la fabrique à partir de plastique vierge. La Feuille de route pour l'économie circulaire s'inscrit donc pleinement dans le Plan climat et constitue un chantier clé de la transition écologique et solidaire.

Deux grands axes se dégagent :

- **allonger la durée de vie de nos produits pour protéger le consommateur (en dehors du périmètre SYBERT)**
- **trier plus et mieux les déchets**

L'objectif est d'atteindre 100% de collecte des déchets recyclables d'ici 2025 et de rendre le tri des déchets beaucoup plus simple pour les Français, en harmonisant les gestes de tri et améliorer le dispositif de pictogramme TRIMAN, adapter la fiscalité pour faciliter la valorisation plutôt que l'élimination, faciliter le déploiement de la redevance incitative, tri et valorisation de tous les biodéchets.

Les objectifs :

- réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025
- réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique
- créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux.

b. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée le 17 août 2015, portant également sur l'économie circulaire et les déchets.

Le titre IV de cette loi, intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage », fixe comme objectif de dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir.

L'économie circulaire est, pour la première fois, définie et inscrite dans le code de l'environnement mais aussi dans le code de l'énergie et dans le droit de la commande publique. Elle est fondée sur le développement d'un système de production et d'échanges prenant en compte, dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent être réutilisés ou redevenir des matières premières nouvelles, afin de réduire la consommation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation.

Obligation de moyens :

- tri de tous les emballages plastiques en 2022,
- tri à la source des biodéchets des ménages en 2024,
- comptabilité analytique dans les informations du rapport annuel.

Fixation d'objectifs :

- baisse de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020
- baisse des déchets non dangereux non inertes : - 30 % entre 2010 et 2020 et - 50 % entre 2010 et 2025
- recyclage des déchets non dangereux non inertes : 55 % en 2020 et 60 % en 2025.

Il faut signaler le traitement des déchets en proximité de leur lieu de production : le principe de proximité vise à permettre le traitement des déchets aussi près que possible de leur lieu de production. L'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie (Article 87).

Avec la loi, la date limite d'utilisation optimale (DLUO) ne sera plus mentionnée sur un certain nombre de produits pour lesquels elle n'est pas pertinente (produits d'épicerie non périssables) (Article 103).

c. Le « paquet énergie climat 2013 » révisé par l'Union fin 2014

Il doit permettre de relancer l'économie européenne par la croissance verte, renforcer notre sécurité d'approvisionnement, engager l'Europe dans un nouveau modèle énergétique de développement et lutter résolument contre le dérèglement climatique.

Il fixe les objectifs suivants :

- recyclage des déchets municipaux : 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035,
- collecte séparée des textiles et déchets dangereux des ménages d'ici 2025,
- collecte séparée des biodéchets (incluant le compostage) d'ici 2023,
- recyclage des emballages :

Type d'emballage	2025	2030
Tout emballage	65%	70%
Plastique	50%	55%
Bois	25%	30%
Métaux ferreux	70%	80%
Aluminium	50%	60%
Verre	70%	75%
Papier et carton	75%	85%

Exigences minimales pour les filières de responsabilité élargies des producteurs.

d. Loi Anti-gaspillage et Economie Circulaire (AGEC)

Sur la Prévention, la loi AGEC fixe un cadre de résultats de réduction de 15 % des DMA (Déchets Ménagers Assimilés) et de 5% de DAE (Déchets d'activités Economique), notamment du secteur BTP, en 2030 par rapport à 2010.

Les objectifs en matière de réduction du gaspillage alimentaire sont de - 50% par rapport à 2015, en 2025, dont via la distribution et la restauration collective et, pour 2030, via la production, la consommation, la transformation et la restauration commerciale.

La loi fixe également la fin de mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique en 2040. Sur la valorisation, la loi AGEC fixe un objectif de 100% de plastique recyclé en 2025.

Au titre du traitement, la loi fixe un objectif de valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière et une mise en décharge des déchets non dangereux (DND) valorisables progressivement interdites.

e. Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Bourgogne Franche Comté (BFC), la mise en œuvre locale.

Le plan de la BFC va au-delà des objectifs de la LTCEV.

En effet, il vise une diminution des DMA de 15% entre 2010 et 2025 et de 20% en 2031.

Ces objectifs tendent à faire atteindre les niveaux suivants pour le SYBERT : 447 Kg /an / habitant en 2025 et de 421 Kg /an / habitant en 2031.

Le PRPGD décline cet objectif de la façon suivante :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR) devront diminuer de -14% entre 2010 et 2025 et de -16% entre 2010 et 2031.
- la quantité de déchets en éco-centres devra réduire de – 9% entre 2015 et 2025 et de - 19% entre 2015 et 2031.
 - + Déchets verts, réduction de -17% pour 2025 et -45% pour 2031
 - + Déchets inertes revenir au niveau de 2010
 - + Autres déchets, réduction de -7% pour 2025 et -8% pour 2031

L'atteinte de ces objectifs s'accompagne, entre autres, par une politique propre à développer le réemploi, la réparation et la réutilisation, de la mise en place de la gestion des biodéchets à la source et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

2. Contexte local

Sur le territoire du SYBERT, les politiques volontaristes menées par les communautés et le SYBERT en faveur de la réduction des déchets et du recyclage ont porté leurs fruits.

La proposition de déclinaison ci-après des objectifs du PRPGD tient compte des demandes de réduction du plan mais aussi du niveau du SYBERT face aux objectifs globaux régionaux.

a. Bilan matières

Synthèse des résultats et objectifs au regard des obligations réglementaires et déclinaison SYBERT (bilan matières, départ SYBERT) :

	SYBERT			
	2010	2015	2023	2024
Objectifs global région				
Déclinaison DMA SYBERT	526 kg/hab		429,3 kg/hab	439.3 kg/hab
dont OMR	204 kg/hab		129,2 kg/hab	126.8 kg/hab
dont éco-centres (ex déchetteries)	225 kg/hab	215,2 kg/hab	198,1kg/hab	211,2 kg/hab
Déchets Verts en éco-centres	65 kg/hab	70 kg/hab	60 kg/hab	73 kg/hab
Inertes en éco-centres	42 kg/hab	30 kg/hab	45,6 kg/hab	42 kg/hab
Déchets hors inertes et DV en éco-centres	118 kg/hab	115,2 kg/hab	92,5 kg/hab	96,2kg/hab
dont DMR (déchets ménagers recyclables)	97 kg/hab		102 kg/hab	101,3 kg/hab
Compostage individuel			24,9 kg/hab estimé	25,3 kg/hab
Taux valorisation matière (recyclage et compostage)	40 %		58 ,2 %	60,30%
Taux valorisation énergétique	41 %		39,8 %	37,90%
Réemploi - réutilisation	0,30 %		1,3 %	1,30%
Taux de valorisation (matière et énergie + réemploi)	81,3 %		99,3 %	99,20%
Taux de non valorisation	20 %		0,7 % (dont 0,4% freinte CDT)	0,80%
Tri de tous les emballages (habitants desservis)	0 %		100 %	100%
Gestion sélective des biodéchets (habitants desservis)	54 %		71,9 %	75,20%
Gaspillage alimentaire (Modecom)			(2021) 14 kg/hab	(2024) 13 kg/hab
Stockage des déchets non dangereux	62 kg/hab		Tend vers 0	
Taux de recyclage des DMR			77 %	73%

Moyennes nationales (source ADEME 2021) :

DMA : 611 kg/an/habitant (548 kg/an/habitant hors gravats-déblais)

OMR : 246 kg/an/habitant

b. Évolution des coûts de la gestion des déchets

Entre 2008 et 2015, le coût par habitant de gestion des déchets facturé par le SYBERT à ses adhérents a connu une hausse moyenne de 1,3 % par an, soit de l'ordre de l'inflation, alors même que la réglementation en matière de déchets a connu une forte évolution (gestion des mâchefers, émissions d'incinération, refonte législation des éco-centres, extension du geste de tri des emballages...).

Après avoir connu une hausse liée au développement de politiques nouvelles en matière de prévention et de compostage, grâce à une baisse importante des ordures ménagères résiduelles lors de la mise en place de la facturation incitative et de solutions alternatives (compostage, réemploi, sensibilisation...).

Le coût par habitant facturé par le SYBERT à ses adhérents a baissé (hors provision et TGAP) puis s'est stabilisé grâce à la hausse des recettes et soutiens reversés aux adhérents.

En 2017, la NOTRé a entraîné une baisse de la population du SYBERT et par conséquent une hausse de certaines contributions par habitant. La fermeture prolongée de la ligne de 1976 pour la 4^{ème} épreuve décennale de la chaudière a entraîné une hausse de la contribution. La TGAP appliquée par l'État a également fortement augmenté.

En 2016 et 2017, la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri a entraîné une hausse de la contribution Tri appelée aux adhérents mais une hausse des soutiens Eco-Emballage et des recettes de ventes de matière, intégralement reversées aux adhérents.

En 2021, le début de l'amortissement des travaux de l'UVE et de la politique volontariste du SYBERT d'anticiper la mise en place la gestion des biodéchets à la source expliquent la hausse.

En 2023, l'optimisation stratégique des flux, le renforcement des actions de compostage et des actions de prévention ont permis de diminuer le coût en €/hab (diminution des tonnages) malgré l'augmentation de la TGAP et des coûts d'exploitation en augmentation.

Evolution des contributions du SYBERT appelées aux adhérents :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
coût total (€/habitant)	52,75	54,13	54,88	52,99	53,09	54,12	56,73	59,6	59,4	58,7	59,3	62,8	62,8	61,8	60,9
(évolution)	3,70%	2,62%	1,39%	-3,40%	0,19%	1,94%	4,82%	5%	-0,30%	-1,2%	1%	5,9%	0,0%	-1,6%	-1,5%
Coût hors TGAP	52,22	53,62	54,3	52,36	52,46	52,82	56,07	58,7	58,5	57,9	58,5	61,7	61,3	60,2	59,1

En 15 ans, hausse de 13.4% sur le coût en €/hab.

B. PROPOSITION D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

1. Les enjeux et contextes

Tout d'abord il convient de rappeler le projet de mandat :

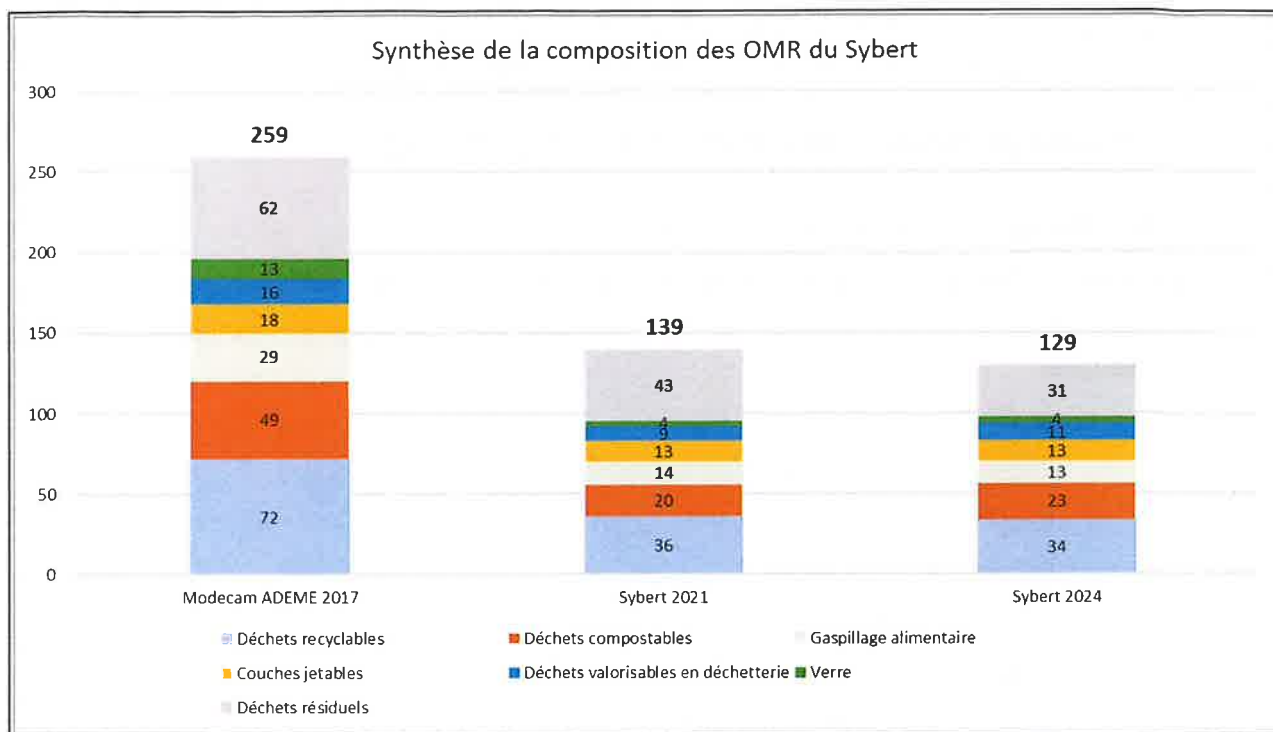
- diminution des DMA
- maîtrise des couts
- démarche RCS

La diminution des DMA, s'inscrit dans un contexte réglementaire (Loi AGEC, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et bien sûr dans une volonté locale historique.

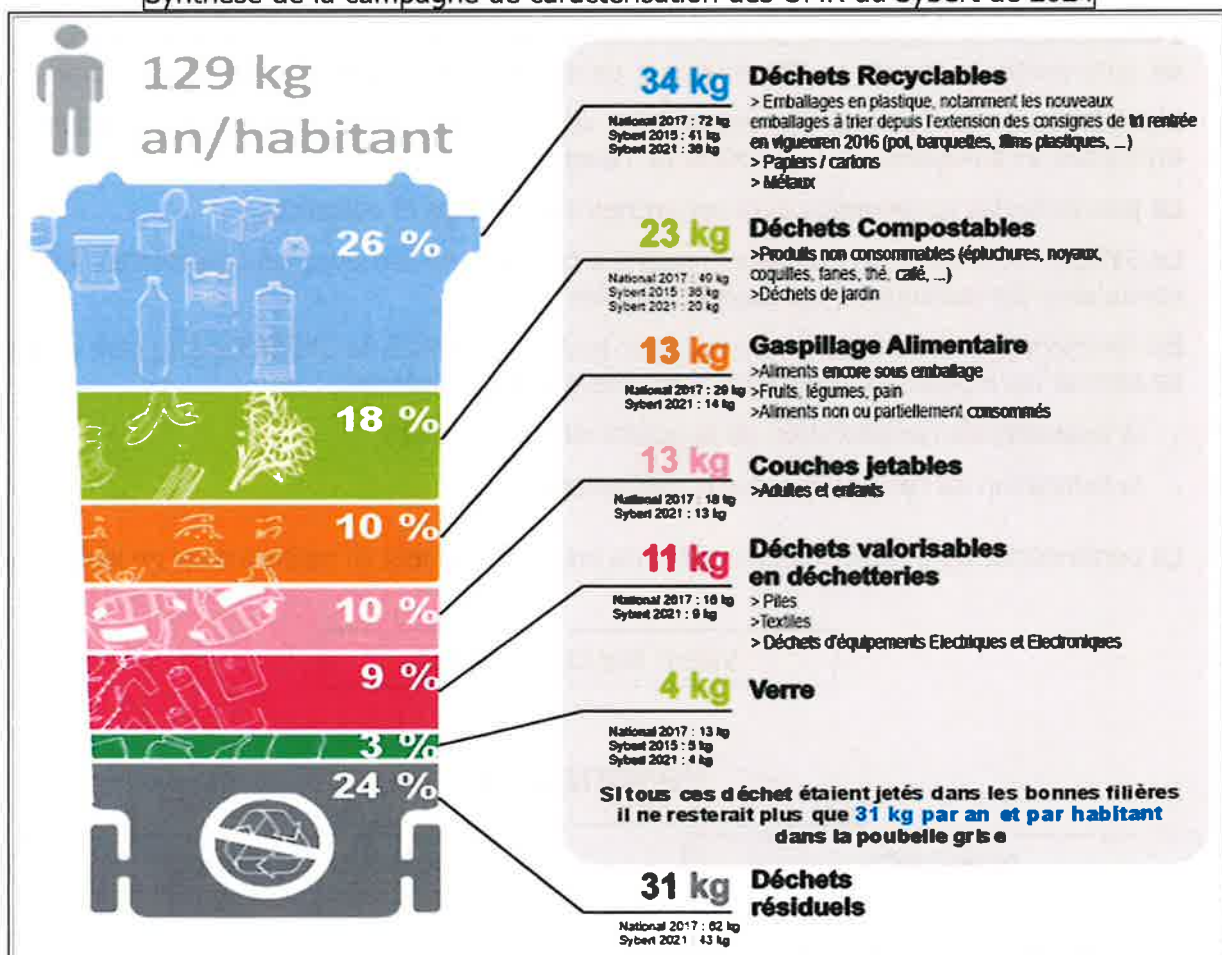
Diminution des DMA (Objectifs AGEC théoriques) :

	SYBERT				Objectifs PRPGD / AGEC	
					Déclinaison théorique	
	2010	2015	2023	2024	2025	2031
Objectifs global région					475kg/ hab	448kg/ hab
Déclinaison SYBERT (DOB 2021)	526 kg/hab		429,3 kg/hab	439.3 kg/hab	447kg/ hab	421kg/hab
dont OMR	204 kg/hab		129,2 kg/hab	126.8 kg/hab	135 kg/hab	131 kg/hab
dont éco-centres (ex déchetteries)	225 kg/hab	215,2 kg/hab	198,1kg/hab	211,2 kg/hab	196 kg/hab	174 kg/hab
Déchets Verts en éco-centres	65 kg/hab	70 kg/hab	60 kg/hab	73 kg/hab	60 kg/hab	40 kg/hab
Inertes en éco-centres	42 kg/hab	30 kg/hab	45,6 kg/hab	42 kg/hab	42 kg/hab	42 kg/hab
Déchets hors inertes et DV en EC	118 kg/hab	115,2 kg/hab	92,5 kg/hab	96,2 kg/hab	94 kg/hab	92 kg/hab
dont DMR (avec Verre)	97 kg/hab		102 kg/hab	101,3 kg/hab	116 kg/hab	116 kg/hab
Compostage individuel			24,9 kg/hab estimé	25,3 kg/hab		
Taux valorisation matière (recyclage et compostage)	40 %		58 ,2 %	60,30%		
Taux valorisation énergétique	41 %		39,8 %	37,90%		
Réemploi - réutilisation	0,30 %		1,3 %	1,30%	> 3 %	> 5 %
Taux de valorisation (matière et énergie + réemploi)	81,3 %		99,3 %	99,20%		
Taux de non valorisation	20 %		0,70 %	0,80%	Tendre vers 0	Tendre vers 0
Tri de tous les emballages (habitants desservis)	0 %		100 %	100%		
Gestion sélective des biodéchets (habitants desservis)	54 %		71,9 %	0,752	100 %	
Gaspillage alimentaire			(2021) 14 kg/hab	(2024) 13kg/hab	-50%	-50%
Stockage des déchets non dangereux	62 kg/hab		Tend vers 0		Tendre vers 0	Tendre vers 0
Taux de recyclage des emballages			77 %	73%	>75 %	> 75 %

Caractérisation des OMR (pour réduction) : chiffres 2024



Synthèse de la campagne de caractérisation des OMR du Sybert de 2024



Maîtrise des coûts :

La maîtrise des coûts s'inscrit dans un contexte inflationniste de l'ensemble des activités des prestataires (logistique / traitement / stocks...).

Des difficultés existent également sur la capacité à faire pouvant entraîner également des surcoûts.

Démarche RCS (Responsabilité Citoyenne du SYBERT) :

Niveau de service fourni aux usagers :

La transmission au plus grand nombre (acculturation) des différents enjeux :

La préservation de l'environnement, en intégrant ses capacités à agir sur les limites planétaires telles que définies :

- le climat
- l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes
- le cycle de l'azote
- le cycle du phosphore
- l'eau douce souterraine
- l'eau douce de surface
- la surface occupée par les écosystèmes naturels
- les aérosols

L'amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire, par la mise en place de dispositif plus large de lutte contre le gaspillage alimentaire et de résilience pour améliorer cette autonomie.

L'amélioration de l'autonomie énergétique du territoire, par sa capacité à produire de façon diversifiée et à redistribuer localement de l'énergie.

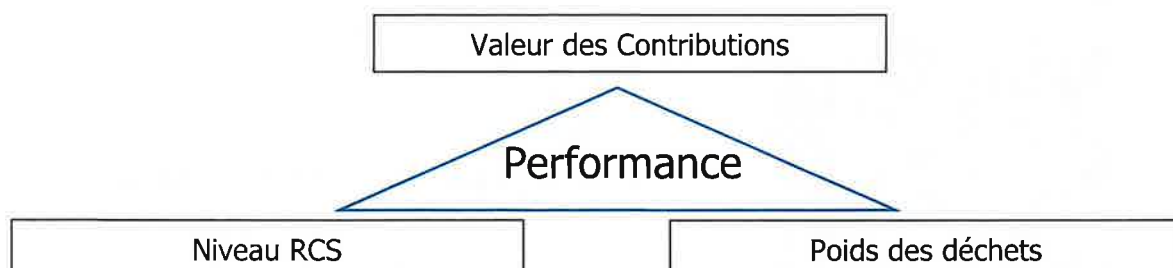
La poursuite des partenariats avec les entreprises sociales et solidaires

Le SYBERT sera dans ces domaines, amené à travailler en lien avec les collectivités, les organismes consulaires les communes, les associations, les usagers...

En fonctionnement purement interne, pour la démarche RCS, le SYBERT devra être en capacité de se donner les moyens de mettre en place des actions concernant :

- la poursuite de l'amélioration de la qualité de vie au travail
- la facilitation de l'acquisition des compétences

La performance du SYBERT dans le cadre du projet de mandat se mesure donc de la façon suivante :



Ce prisme de performance est mis en évidence lors du rapport annuel.

2. Le contexte, ses contraintes et les forces du SYBERT pour 2026

Depuis 2022, le contexte inflationniste des prestations de logistique et de traitement sont évidemment des éléments extrêmement défavorables, notamment dans la maîtrise des coûts.

Depuis 2023, des zones d'incertitudes sont venues se greffer à ce contexte inflationniste :

- stabilisation du bilan économique des nouvelles REPs (Responsabilité Elargie du Producteur), en éco-centre
- coût des assurances des équipements industriels
- volatilité du rachat des matières
- coût des futurs investissements (en cours de consultation)

Mais aussi des contraintes :

- stabilisation des contributions
- difficulté des recrutements liée à des rémunérations non concurrentielles et aux contraintes de continuité de service public
- prise en compte de la loi biodéchets sans contrepartie demandée aux adhérents
- Fluctuation du coût de l'énergie

Pour 2026 et les futures années, le SYBERT devra encore faire preuve d'innovation, même si les marges de manœuvres deviennent de plus en plus faibles à la lecture des faits ci-dessus.

La pierre angulaire reste le recrutement et la performance des personnels en place, pour éviter des prestations avec un impact financier plus important.

3. Projections 2025, Objectifs 2026

Diminution des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

Prospectives Tonnage	2025	2026
OMR	29 599	29 515
DMR	15 100	15 000
Verre	8 250	8 200
Eco-centres	48 533	52 314
Total	101 482	105 029

Prospectives Kg/habitant	2025	2026
OMR	128	127
DMR	65	65
Verre	36	35
Eco-centres	210	225
Total	439	452

Habitants	231 242	232 399
-----------	---------	---------

Maîtrise des coûts :

Pour 2026, l'objectif est de stabiliser les contributions appelées aux adhérents, aux événements contraignants prés, dans un contexte inflationniste.

Voir plus loin propositions des contributions par compétence.

Démarche RCS :

Réduction de l'empreinte carbone :

L'objectif est de reprendre le calcul des émissions.

L'objectif associé, en émission d'oxyde d'Azote, sur l'usine est de 45 mg/Nm³.

Un plan de mise en place d'arbres est également à prévoir. (Projet Cétoine)

Niveau de service fourni aux usagers :

Pour 2026, l'objectif est de faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite, augmenter les plages horaires d'accueil des usagers au standard et statuer sur les horaires d'ouverture des éco-centres durant l'été.

La transmission au plus grand nombre (acculturation) des différents enjeux :

Pour 2026, l'objectif est d'avoir un réseau de référent SYBERT sur les 161 communes du SYBERT à hauteur de 60% (97 contre 74 à date).

La surface occupée par les écosystèmes naturels :

Pour 2026, en fonction des disponibilités financières il conviendra d'investir l'espace végétale de la plateforme mâchefers pour en faire un espace d'écosystèmes naturels : Projet Cétoine

Il conviendra de continuer le dispositif de fauche tardive, des nichoirs et « hôtels d'insectes »

L'objectif de plantation de 106 arbres sur l'ensemble des sites du SYBERT est à prévoir. La déminéralisation des sols (décrit plus bas) pourra aider à cet objectif.

Amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire :

Finalisation de l'étude de l'opportunité de la mise en place d'une conserverie.

Phase 1 terminée, scénario en cours d'élaboration. Le SYBERT accompagnera le projet, mais n'en sera pas le porteur.

Amélioration de l'autonomie énergétique du territoire, par sa capacité à produire de façon diversifiée et à redistribuer localement de l'énergie :

Finalisation du projet photovoltaïque sur la plate-forme mâchefers.

Poursuite des partenariats avec les entreprises sociales et solidaires :

Le SYBERT sera dans ces domaines, amené à travailler en lien avec les collectivités, les organismes consulaires les communes, les associations, les usagers...

En fonctionnement purement interne, pour la démarche RCS, le SYBERT devra être en capacité de se donner les moyens de mettre en place des actions concernant :

Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie au travail :

Améliorations des espaces de vie commune avec l'acquisition de nouveaux locaux rue Einstein à destination de bureaux pour les agents et d'un nouvel Espace Pédagogique.

4. Les choix proposés, globaux et par activité pour 2026

EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pour 2026, il est proposé de maintenir la contribution.

L'activité Administration Générale enregistre le fonctionnement institutionnel et transversal du SYBERT et la **communication institutionnelle**, à savoir :

- la gestion des finances et de la comptabilité, des assemblées, des marchés et des questions juridiques, des ressources humaines (interlocuteur de Grand Besançon Métropole),...
- les charges de personnel concernant le Directeur, le Pôle Administratif, le service Communication.

Concernant la communication, les facteurs à prendre en compte pour établir la contribution des adhérents sont les suivants :

- nos obligations en matière de communication envers nos adhérents, nos élus et le grand public,
- les actions de communication des différents services : valorisation organique, valorisation de matière - tri, éco-centres, prévention, usine de valorisation énergétique,
- les ressources humaines dédiées à l'activité du service.

Pour l'année 2026, il est proposé de :

- finaliser la mise en place du nouveau site et de l'application mobile.
- poursuivre la montée en puissance de notre site internet et de nos réseaux sociaux,
- poursuivre les actions de communication récurrentes des différents services,
- poursuivre les actions de communication institutionnelle,
- améliorer les relations presse

Les dépenses communication institutionnelle sont incluses dans le budget Administration Générale et sont donc financées par la contribution Administration Générale.

Pour l'année 2026, il est proposé une contribution « Administration Générale / Communication » à hauteur de 3,00 € HT par habitant, équivalente à 2025.

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Pour 2026, il est proposé de maintenir la contribution.

Concernant la prévention, de nombreux facteurs sont à prendre en compte pour établir la contribution :

- le nombre d'habitants desservis,
- le nombre d'animations dans les écoles,
- le nombre d'opérations de sensibilisations dans les événements locaux,
- l'augmentation de la fréquentation de l'espace pédagogique
- le nombre et l'ampleur des opérations de prévention (couches, réparation, gaspillage alimentaire, piles...),
- l'efficacité des opérations effectuées directement par le SYBERT (coordination, supervision, logistique, maintenance...).

Les projets associés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le réemploi seront intensifiés comme le déploiement des changes lavables (sensibilisation et accompagnement des professionnels, prêt du kit aux ménages).

Il est également proposé de poursuivre la mise en œuvre du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), la mise en œuvre des labellisations, les animations scolaires,

périscolaires ainsi que les interventions du SYBERT lors d'événements spécifiques ou « grand public », d'intensifier les visites au centre de tri et les animations au sein de l'espace pédagogique. En complément de ces interventions, il est proposé que le SYBERT poursuive les actions courantes (vente de gobelets réutilisables, collecte de piles dans les écoles, diffusion de stop pub...). Il est également proposé de mener une opération ponctuelle à l'occasion d'une semaine nationale (SERD).

Pour l'année 2026, il est proposé une contribution « Prévention » à hauteur de 2,30 € HT par habitant, équivalente à 2025.

Projets Prévention 2026 :

- Aménagement de l'espace pédagogique du nouveau bâtiment rue Einstein
- Déploiement de la vaisselle lavable sur les événements (achat vaisselle + subvention du lavage)
- Projet consigne verre
- Projet Côte d'Ivoire

EN MATIÈRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Pour 2026, il est proposé de maintenir la contribution.

Concernant la valorisation organique, de nombreux facteurs sont à prendre en compte pour établir la contribution des adhérents :

- le nombre d'habitants desservis,
- le nombre de composteurs individuels distribués, fonction des demandes des ménages
- le nombre de nouveaux sites de compostage de pied d'immeuble installés, lui-même dépendant des demandes des ménages,
- le nombre de chalets de compostage en fonctionnement et leurs heures d'ouverture,
- des investissements réalisés, financés et amortis par le SYBERT,
- des subventions éventuelles,
- les actions de sensibilisation/formations réalisées,
- des contrats de prestation de service d'accueil des usagers et d'accompagnement et notamment la révision des prix du marché,
- l'efficacité des opérations effectuées directement par le SYBERT (coordination, supervision, logistique, maintenance...).

Pour l'année 2026, il est proposé de poursuivre le fonctionnement des services existants :

- continuer le déploiement des sites au regard de la réglementation
- distributions de composteurs individuels à tarif réduit,
- poursuivre le suivi des sites de compostage en pied d'immeuble et le développement de 10 à 20 nouveaux sites par an,
- poursuivre la gestion des chalets de compostage existants,
- poursuivre la gestion des 9 plateformes de déchets verts,
- déploiement de composteurs de quartiers

Par ailleurs, le service mettra en œuvre des actions favorisant la biodiversité sur les espaces du SYBERT et du territoire et favorisant également la compensation carbone. (Projet Cétoine)

Pour l'année 2026, il est proposé une contribution « Valorisation organique » à hauteur de 2,10 € HT par habitant, équivalente à 2025.

Il est proposé que les tarifs appliqués à l'accompagnement du compostage en pied d'immeuble et la vente de composteurs soient identiques aux tarifs de 2025.

EN MATIÈRE D'ÉCO-CENTRES (EX-DÉCHETTERIES)

Pour 2026, il est proposé de maintenir le prélèvement d'une contribution de 3,00 €, qui sera affectée à l'équilibre du budget de l'Installation Tri Massification (ITM).

Concernant les éco-centres, de nombreux facteurs sont à prendre en compte pour établir la contribution des adhérents :

- le tonnage entrant, lui-même dépendant des apports des ménages et autres usagers
- les investissements réalisés, financés et amortis par le SYBERT
- l'attribution ou non d'éventuelles subventions
- les nouveaux contrats de prestation de service d'accueil des usagers, de transport/traitement des déchets ou la révision annuelle des prix
- l'évolution fluctuante des coûts de reprise des matières en fonction des cours mondiaux (métaux, cartons, batteries, ...)
- le montant des soutiens versés par les éco-organismes pour les filières REP (mobilier, déchets dangereux, D3E, ...)
- l'efficacité des opérations effectuées directement par le SYBERT (coordination, supervision, logistique, maintenance...)

Pour l'année 2026, il est proposé de poursuivre :

- le déploiement des nouvelles Responsabilités Élargies des Producteurs (REP)
- la massification

Pour l'année 2026, il est proposé une contribution « éco-centres » de 20,50 € HT par habitant, identique à celle de 2025.

EN MATIÈRE DE VALORISATION DE MATIÈRE - TRI

Pour 2025, il est proposé de maintenir la contribution au niveau de 2025

Pour rappel, le chantier Flux Développement réalisé en 2025 sur le centre de tri avait pour but une mise en conformité vs les exigences CITEO. Sa réalisation a permis le maintien des aides CITEO, elle ne génère aucune recette supplémentaire.

Pour l'année 2026, il est donc proposé une contribution « Tri » de 135 € HT par tonne, équivalente à celle de 2025.

EN MATIÈRE DE GESTION DE L'ITM

Pour l'année 2026, il est donc proposé le maintien d'une contribution « ITM » de 3 € HT par habitant.

Pour continuer à assurer les transports entrant les éco centres et l'ITM, l'acquisition d'un camion supplémentaire est à prévoir

EN MATIÈRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Pour 2026, il est proposé de maintenir la contribution à la tonne au niveau de l'année 2025.

Concernant la valorisation énergétique de nombreux facteurs sont à prendre en compte pour établir la contribution des adhérents :

- le tonnage entrant, lui-même dépendant des apports des adhérents et des clients,
- la disponibilité des lignes, elle-même dépendante de l'exploitation de l'UVE et des travaux devant être réalisés,
- des investissements réalisés, financés et amortis par le SYBERT,

- le contrat de prestation de service d'exploitation,
- du coût de reprise de l'énergie (vapeur) et de la matière (métaux),
- l'efficacité des opérations effectuées directement par le SYBERT (supervision, surveillance),
- de la TGAP fixée par l'Etat,

Pour l'année 2026, il est proposé de finaliser les travaux d'améliorations.

Pour l'année 2026, il est proposé une contribution Valorisation énergétique » de 153 € HT par tonne, équivalente à celle de 2025.

AU TITRE DU CONTRAT UNIQUE CITÉO

Il est rappelé que le SYBERT est titulaire du contrat avec CITEO.

Dans un souci de lisibilité, une activité, identifiée budgétairement a été créée ; elle affiche les soutiens reçus de CITEO et les ventes de matières en recettes et les reversements de ces recettes aux 3 membres du SYBERT, de matière équilibrée.

5. Orientations Budgétaires 2026 et Plan Pluriannuel d'Investissement et de fonctionnement (PPIF) 2026-2030

a. Préambule de cadrage

Durant cette période, le SYBERT devra poursuivre sa politique décrite au chapitre B1 et donc de mettre en place des actions et des investissements visant à :

- diminuer les DMA
- maîtriser les coûts
- développer la RCS

Concernant la réduction des DMA, les grandes lignes directrices sur lesquelles seront mise en œuvre des actions seront le réemploi, le retour à la terre (compostage) et la sobriété.

Concernant la maîtrise des coûts, les domaines d'actions seront la mise en œuvre des nouvelles REP, le développement de l'autonomie d'actions (agilité et expertise) et la production d'énergie.

Concernant le développement de la démarche RCS, il s'agira chaque année de proposer des actions supplémentaires dans les domaines énoncés.

De plus, le SYBERT a lancé une consultation fin 2025 pour l'établissement d'un schéma directeur de ses activités à l'horizon fin 2040. Cette étude doit établir un état des lieux de la production et du traitement des déchets et surtout de leurs perspectives d'évolution (fermeture d'installations, modification de capacité, création de nouveaux sites ou de nouvelles filières) sur le territoire du SYBERT et autour de ce territoire.

L'objectif est d'obtenir une aide à la décision, sous forme d'analyse détaillée de scénarios, concernant le devenir de l'incinération des OMR sur le territoire du SYBERT et d'une réflexion prospective concernant le développement de nouveaux outils industriels de traitement sur le territoire, dans une logique d'économie circulaire et de traitement de proximité des déchets générés sur le territoire, en particulier les déchets verts.

La prospective est à élaborer sur les 15 prochaines années (horizon 2040) et doit intégrer, dans sa réflexion, une logique de réduction des déchets à la source et de transition vers l'économie circulaire.

Potentiellement des projets pourraient s'avérer pertinents à un horizon de moins de 5 ans, et donc venir alimenter les besoins en investissements des prochaines années.

b. Les objectifs

	SYBERT			Objectifs PRPGD / AGECE	Objectifs PRPGD / AGECE
				Déclinaison théorique	Proposition Déclinaison opérationnelle
	2010	2023	2024	2031	2031
Objectifs global région				448 kg/ hab	448 kg/ hab
Déclinaison SYBERT (DOB 2021)	526 kg/hab	429,3 kg/hab	439.3 kg/hab	421 kg/hab	406 kg/hab
dont OMR	204 kg/hab	129,2 kg/hab	126.8 kg/hab	131 kg/hab	124 kg/hab
dont éco-centres (ex déchetteries)	225 kg/hab	198,1kg/hab	211,2 kg/hab	174 kg/hab	185 kg/hab
Déchets Verts en éco-centres	65 kg/hab	60 kg/hab	73 kg/hab	40 kg/hab	53 kg/hab
Inertes en éco-centres	42 kg/hab	45,6 kg/hab	42 kg/hab	42 kg/hab	38 kg/hab
Déchets hors inertes et DV en éco-centres	118 kg/hab	92,5 kg/hab	96,2kg/hab	92 kg/hab	94 kg/hab
dont DMR (avec Verre)	97 kg/hab	102 kg/hab	101,3 kg/hab	116 kg/hab	97 kg/hab
Compostage individuel		24,9 kg/hab estimé	25,3 kg/hab		35 kg/hab
Taux valorisation matière (recyclage et compostage)	40 %	58 ,2 %	60,30%		
Taux valorisation énergétique	41 %	39,8 %	37,90%		
Réemploi - réutilisation	0,30 %	1,3 %	1,30%	> 5 %	> 5 %
Taux de valorisation (matière et énergie + réemploi)	81,3 %	99,3 %	99,20%		
Taux de non valorisation	20 %	0,7 % (dont 0,4% freinte CDT)	0,80%	Tendre vers 0	Tendre vers 0
Tri de tous les emballages (habitants desservis)	0 %	100 %	100%		
Gestion sélective des biodéchets (habitants desservis)	54 %	71,9 %	0,752		
Gaspillage alimentaire		(2021) 13 kg/hab	(2024) 13kg/hab	-50%	-50%
Stockage des déchets non dangereux	62 kg/hab	Tend vers 0		Tendre vers 0	Tendre vers 0
Taux de recyclage des emballages		77 %	73%	> 75 %	> 75 %

Les perspectives permettent de dépasser les objectifs déclinés dans la loi AGECE.

c. Rappel des contributions et évolutions envisagées précédemment

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
administration (€/hab)	2,97	2,36	2,36	2,36	2,45	2,45	2,74	2,84	2,84	2,84
prévention (€/hab)	0,45	0,67	0,67	0,68	0,73	0,73	1,09	1,12	1,12	1,12
éco-centres (€/hab)	19,45	20,70	20,70	22,40	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51
Valo Organique (€/hab)	0,44	1,44	1,44	1,45	1,50	1,50	1,50	1,55	1,55	1,55
TRI (€/t)	164,64	166,42	167,00	145,00	145,00	146,45	154,00	156,30	149,70	135,00
Valo Energétique (€/t)	85,00	85,81	91,65	96,20	97,00	98,50	102,50	122,50	118,60	149,50
TGAP incinération (€/t)	2,60	2,60	3,20	4,00	4,08	4,11	4,13	6,00	6,00	6,00
provision (€/hab)	0,00	0,00	0,97	0,00	0,00	1,00	1,65	2,15	3,16	0,00
coût total (€/hab)	52,8	54,1	54,9	53,0	53,1	54,1	56,7	59,6	59,4	58,7
(évolution %)	3,68%	2,62%	1,39%	-3,44%	0,19%	1,94%	4,82%	5%	-0,3%	-1,2%
(évolution €)		1,38 €	0,75 €	-1,89 €	0,1 €	1,03 €	2,61 €	2,87 €	-0,2 €	-0,7 €
Coût hors TGAP	52,22	53,62	54,30	52,36	52,46	52,82	56,07	58,7	58,5	57,9

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
administration (€/hab)	2,84	2,84	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
prévention (€/hab)	1,12	1,80	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30
éco-centres (€/hab)	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	20,50	20,50	20,50	20,50	21,00
ITM (€/hab)						3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Valor Organique (€/hab)	1,55	1,80	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10
TRI (€/t)	135,00	137,00	135,00	135,00	135,00	135,00	135,00	135,00	135,00	139,00
Valo Energétique (€/t)	149,50	160,00	160,00	157,00	153,00	153,00	153,00	153,00	153,00	155,00
TGAP incinération (€/t)	6,00	8,00	11,00	12,00	14,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
provision (€/hab)	0,00	0	0	0	0					
coût total (€/hab)	59,3	62,8	62,8	61,8	60,9					
(évolution %)	1%	5.9%	0%	-1.6 %	-1.5%					
(évolution €)	0,60 €	3,50 €	0 €	- 1,00 €	-0.90€					
Coût hors TGAP	58,5	61,7	61,3	60,2	59.1					

Bilan :

	Sur 15 ans	Sur 5 ans	sur 1 an
Inflation	+28%	+15%	+2%
Coût €/Hab	+13.4%	+2.6%	-1,6%
Écart	-14.6%	-12.4%	-3.6%

Les nouvelles hypothèses principales :

Prospectives Tonnage	2026	2027	2028	2029	2030
OMR	29 515	29 429	29 341	28 308	26 553
DMR	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Verre	8 200	8 150	8 100	8 050	8 000
Éco-centres	48 204	47 954	47 704	47 404	46 707
Total	100 918	100 532	100 145	98 762	96 957

Prospectives Kg/an/habitant	2026	2027	2028	2029	2030
OMR	127	126	125	120	112
DMR	65	64	64	64	63
Verre	35	35	35	34	34
Éco-centres	207	205	203	201	197
Total	434	430	427	419	409

Nombre d'habitants	232 399	233 561	234 728	235 902	237 082
---------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

La diminution sensible des OMR s'explique par l'intensification de la gestion des biodéchets à la source, par le compostage de proximité et les actions de prévention (transfert notamment vers le bac jaune).

La diminution progressive des déchets en éco-centres est liée à l'augmentation du réemploi en ressourceries ou autres filières, à l'augmentation du traitement des déchets verts en proximité et à la diminution des déchets inertes.

d. Autres paramètres (population)

Les contributions Eco-centres, Prévention, Valorisation Organique, Administration Générale et désormais ITM sont appelées par habitant (population municipale) ; dans l'attente d'une actualisation de la population du SYBERT en janvier 2026, il est proposé de conserver une évolution potentielle de +0,5% par an (base réelle 2025)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Habitants (base réelle en 2025)	231 242	232 398	233 560	234 728	235 902	237 081

e. Évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, en fonctionnement et investissement.

Au regard des propositions d'éléments de prospective ci-dessus, les tendances d'évolution pour le budget 2026 et les 4 années suivantes sont évaluées comme présenté ci-dessous.

Les paramètres financiers intégrés sont *principalement* :

- des évolutions de charges et de recettes de fonctionnement courant, selon les paramètres ci-dessus et tenant compte, notamment, de l'impact des nouveaux marchés de traitement des déchets issus des éco-centres, qui seront mis en œuvre au 1^{er} janvier 2026, d'hypothèses de révisions de prix sur ces marchés, mais également sur tous les autres contrats du SYBERT (maintenance, entretien, service,...), la prise en compte de la montée en charge des effectifs, avec l'objectif de couvrir les 105 postes ouverts par le SYBERT, lors de sa dernière réorganisation, à l'horizon 2027,
- le profil d'extinction de valeur du patrimoine actuel, dont l'amortissement sur 20 ans des travaux de modernisation de l'usine d'incinération, mais également une projection des amortissements à prendre en compte, au regard du programme d'investissement détaillé ci-après
- le profil d'extinction de la dette (capital et intérêts) actualisé à septembre 2026.

La prospective et l'équilibre de fonctionnement : budget 2026 et prospective à 2030.

La présente prospective de fonctionnement calcule le besoin de financement par reprise de l'excédent de fonctionnement *minimum*, pour assurer l'équilibre réglementaire de la section de fonctionnement, opérations d'ordre comprises.

	Budget 2025 après DM1	Simulation CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges de gestion courante	11 496 600	11 000 000	12 498 010	12 324 150	12 975 550	12 997 000	13 095 600
Charges de personnel	4 889 850	4 300 000	4 500 000	4 700 000	4 817 500	4 937 938	5 061 386
105 ETP pourvus en 2027 - GVT 2,5% par an							
Subventions, autres charges et indemnités élus	4 109 900	4 105 000	4 004 545	4 004 545	4 004 545	4 004 545	4 004 545
Frais financiers	532 726	366 000	330 000	367 542	401 459	390 628	362 758
Dette actuelle	532 726	366 000	330 000	286 000	243 000	201 000	161 000
Impact nouvelle dette - hypothèse 15 ans - 4%	0	0	0	81 542	158 459	189 628	201 758
Charges exceptionnelles	23 773		7 105	7 105	7 105	7 105	7 105
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT REEL	21 052 849	19 771 000	21 339 660	21 403 342	22 206 159	22 337 215	22 531 394
Variation (budget à budget)			1,4%	0,3%	3,8%	0,6%	0,9%
Ventes de matières et services	4 530 663	4 700 000	4 641 643	4 668 643	4 668 643	4 668 643	4 668 643
Contributions des membres	14 426 101	14 464 379	14 471 641	14 494 351	14 516 934	14 733 714	14 499 158
TGAP à percevoir	533 611	579 000	583 500	583 500	583 500	583 500	583 500
Autres recettes (reprise provision)	594 002	594 002	0	0	0	0	0
Autres participations à percevoir	3 947 575	3 947 575	3 940 936	3 900 000	3 900 000	3 900 000	3 900 000
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT REEL	24 031 952	24 284 956	23 637 720	23 646 494	23 669 077	23 885 857	23 651 301
Variation (budget à budget)			-1,6%	0,0%	0,1%	0,9%	-1,0%
Résultat de fonctionnement N-1 repris nécessaire à l'équilibre	3 685 947	3 685 947	1 500 000	1 500 000	2 300 000	2 200 000	2 700 000
EPARGNE BRUTE	6 665 050	8 199 903	3 798 060	3 743 152	3 762 918	3 748 642	3 819 907

Opérations d'ordre (dépendances et recettes)	Budget 2025 après DM1	Simulation CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dotations aux amortissements immobilisations dont 1 M€ sur les travaux de l'UVE à partir de 2026	3 418 000	3 200 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Dotations aux amortissements subventions	259 000	259 000	263 000	263 000	263 000	263 000	263 000
Autres opérations d'ordre (patrimoniales)	22 655	22 655	0	0	0	0	0
EQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 506 050	5 258 903	61 060	6 152	25 918	11 642	82 907

Dépenses de fonctionnement : budget 2026 et prospective à 2030

Les dépenses de la section de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (fournitures, entretien, prestations de services, communication,...), les charges de personnel remboursées à Grand Besançon Métropole, ainsi que les frais annexes (service du Parc Auto Logistique, Direction des services informatiques, Pôle RH,...), les indemnités des élus, les subventions et prix versés, d'autres charges courantes (créances irrécouvrables, pénalités,...) et les frais financiers.

Ces derniers tiennent, ici, compte du profil d'amortissement de la dette actuelle du SYBERT et d'une hypothèse d'emprunt, année par année, issue du programme d'investissement (durée moyenne de 15 ans et taux à 4%)

Recettes de fonctionnement : budget 2026 et prospective à 2030.

Les recettes de fonctionnement, outre les contributions et les ventes de matières et prestations de service (valorisation énergétique, tri) sont notamment constituées des ventes de composteurs, de changes lavables, de gobelets réutilisables, de la TGAP perçue sur les prestations d'incinération,....

Au titre des flux financiers CITEO, les recettes sont constituées des ventes de matières et des soutiens perçus de CITEO.

Les recettes de l'activité 809 « CITEO » sont estimées à 3,7 M€ par an, sur toute la période du PPIF.

Dépenses d'investissement et leur financement : budget 2026 et prospective à 2030.

Le SYBERT dispose de deux Autorisations de Programme : une relative aux travaux de modernisation de l'usine de valorisation énergétique ; elle a été prorogée sur 2025 et devrait se clore fin 2025 ou début 2026 (révision d'AP à prévoir), et une, ouverte en 2025, portant sur la construction d'un nouvel éco-centre à Ornans (AP sur 2 ans, révision d'AP à prévoir au 1^{er} trimestre 2026)

La ligne GER « Gros Entretien Renouvellement » est, ici, identifiée pour chacune des compétences ; elle comprend le « GER » contractuel, issu du marché global de performance sur la modernisation et l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique, le renouvellement d'équipements (colonnes huile, défibrillateurs, ...), l'entretien des éco-centres, chalets de compostage, chaîne de tri,...

Dans le PPIF actuel, aucune opération n'affiche, par prudence, de subvention d'investissement à recevoir.

Les autres modes de financement sont les dotations aux amortissements, l'autofinancement et l'emprunt.

Programme d'investissement proposé 2026-2030

OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
801 - AP-CP Construction éco-centre Ornans	2 000 000					2 000 000
801 - Achat terrain Pouilley les Vignes	250 000	0	0	0	0	250 000
801 - Aménagement de sites	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
801 - Construction nouvel éco-centre Saône	80 000	2 400 000	0	0	0	2 480 000
801 - Rénovation vestiaires Tilleroves	25 000					25 000
801 - Panneaux entrée éco-centres	6 000					6 000
801 - Aménagement de zones de récupération	40 000	40 000	40 000	0	0	120 000
801 - Travaux aménagement REP PMCB 3 sites	60 000	60 000	60 000	0	0	180 000
801 - Réfection puits perdu 2 sites	30 000	30 000	0	0	0	60 000
801 - Création zones de stockage sur 3 sites	60 000	0	0	0	0	60 000
802 - Travaux équipement nouveau local - parcours pédagogique	500 000	0	0	0	0	500 000
802 - Outillages et matériels techniques (contenants réemployables pour consignes)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
803 - BREF travaux et/ou équipements	50 000	0	0			50 000
803 - Subvention GBM convention DME	31 813	31 813	31 813	31 813	31 813	159 065
803 - Gestion eau plateforme mâchefers (étude puis travaux)	20 000	0	230 000	0	0	250 000
804 - Equipements maintenance préventive et prédictive	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
805 - Matériels communication	3 700	1 000	200	200	200	5 300
807 - Compostage de proximité - nouveaux sites	6 000	4 000	3 000	2 000	1 000	16 000
807 - Matériels et outillages	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	27 500
807 - Broyeur sur remorque	0	50 000	0			50 000
807 - Engin de retournement / transfert + remorque	18 000	0	0	0	0	18 000
807 - Développement logiciel de reporting	8 000	0	0			8 000
807 - Projet CETOINE (terrassment, plantations,...)	40 000	30 000	10 000	0	0	80 000
808 - Réfection/déplacement case à verres	50 000	0	0			50 000
808 - Nouveau camion	0	250 000	0	0	0	250 000
807 - Divers mobiliers et informatiques	2 000	1 000	0	0	0	3 000
SOUS TOTAL OPERATIONS	3 361 013	2 978 313	455 513	114 513	113 513	7 022 865
801 - GER	99 000	64 000	94 000	74 000	94 000	425 000
803 - GER	890 000	890 000	1 161 000	1 116 100	1 116 100	5 173 200
804 - GER	48 000	23 000	23 000	23 000	23 000	140 000
805 - GER	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	5 500
807 - GER	18 500	18 500	19 500	19 500	19 500	95 500
808 - GER	25 000	28 000	24 000	24 000	24 000	126 000
SOUS TOTAL GER	1 082 600	1 024 600	1 322 600	1 257 700	1 277 700	5 965 200
TRANCHE ANNUELLE D'INVESTISSEMENT	4 443 613	4 002 913	1 778 113	1 372 213	1 391 213	12 988 065

Au regard de la prospective de fonctionnement et de la programmation des grands projets d'investissement sur 5 ans, il semble pertinent de commencer par définir le besoin de financement de la section de fonctionnement (« effet ciseau » à prévoir à court terme).

Ce besoin de financement est couvert, en 1^{er} lieu, par le solde des excédents cumulés des années antérieures, puis par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice n-1 – mis en œuvre possible seulement après le vote du Compte Administratif et la définition des résultats N-1.

Le solde de l'excédent de fonctionnement, après cette affectation, complètera le recours à l'emprunt, par voie d'autofinancement.

Comme les années précédentes, outre le respect des équilibres par section, il est proposé de ne pas dépasser, en termes de prospective, un ratio de désendettement supérieur à 7 ans (capital restant dû / épargne nette).

La programmation d'investissement ci-dessous et la prospective en fonctionnement répondent à cette exigence.

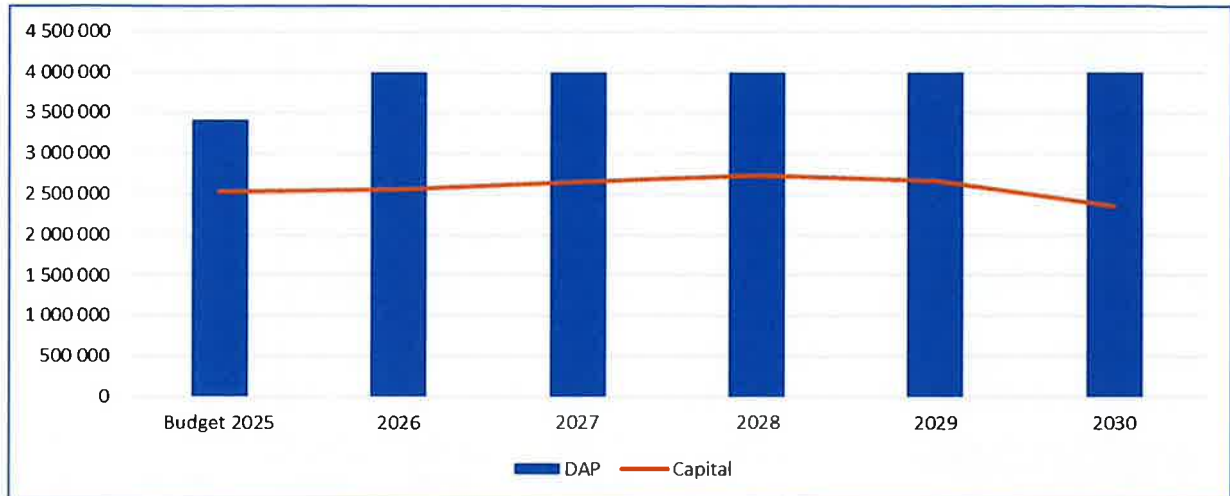
	Budget 2025 après DM1	Simulation CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT REEL	21 052 849	19 771 000	21 339 660	21 403 342	22 206 159	22 337 215	22 531 394
<i>Variation (budget à budget)</i>			1,4%	0,3%	3,8%	0,6%	0,9%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT REEL	24 031 952	24 284 956	23 637 720	23 646 494	23 669 077	23 885 857	23 651 301
<i>Variation (budget à budget)</i>			-1,6%	0,0%	0,1%	0,9%	-1,0%
Résultat de fonctionnement N-1 repris nécessaire à l'équilibre	3 685 947	3 685 947	1 500 000	1 500 000	2 300 000	2 200 000	2 700 000
EPARGNE BRUTE	6 665 050	8 199 903	3 798 060	3 743 152	3 762 918	3 748 642	3 819 907
Opérations d'ordre (dépenses et recettes)	Budget 2025 après DM1	Simulation CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dotations aux amortissements immobilisations dont 1 M€ sur les travaux de l'UVE à partir de 2026	3 418 000	3 200 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Dotations aux amortissements subventions	259 000	259 000	263 000	263 000	263 000	263 000	263 000
Autres opérations d'ordre (patrimoniales)	22 655	22 655	0	0	0	0	0
EQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 506 050	5 258 903	61 060	6 152	25 918	11 642	82 907
	Budget 2025 après DM1	Simulation CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses d'investissement (cf. programmation)	8 725 650	5 656 000	4 443 613	4 002 913	1 778 113	1 372 213	1 391 213
Déficit d'investissement N-1 repris	2 128 174	2 128 174	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT REEL	10 853 824	7 784 174	4 443 613	4 002 913	1 778 113	1 372 213	1 391 213
<i>Variation</i>			-43%	-10%	-56%	-23%	1%
Subventions d'investissement à recevoir	484 565	484 565	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1 en investissement	1 279 818	1 279 818	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT REEL	1 764 383	1 764 383	0	0	0	0	0
Autofinancement nécessaire à l'équilibre	3 506 050	5 258 903	1 233 060	998 892	0	0	0
BESOIN DE FINANCEMENT PAR EMPRUNT	4 953 891	2 498 250	2 038 553	1 922 925	779 212	303 259	11 213
Emprunt déjà signé et mobilisé en 2025							
Remboursement en capital de la dette	2 529 500	2 529 500	2 565 000	2 655 904	2 738 099	2 668 046	2 357 000
<i>Dette actuelle (profil d'extinction)</i>	<i>2 529 500</i>	<i>2 529 500</i>	<i>2 565 000</i>	<i>2 520 000</i>	<i>2 474 000</i>	<i>2 352 000</i>	<i>2 357 000</i>
<i>Impact de la nouvelle dette - hypothèse 15 ans</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>135 904</i>	<i>264 099</i>	<i>316 046</i>	
VALEUR SECTION D'INVESTISSEMENT	13 664 979	10 595 329	7 271 613	6 921 817	4 779 212	4 303 259	4 011 213
EPARGNE NETTE	4 135 550	5 670 403	1 233 060	1 087 248	1 024 819	1 080 596	1 462 907
Capital restant dû au 1er janvier N	17 901 078	17 871 763	17 345 316	16 612 337	14 653 450	12 288 663	9 942 876
RATIO DE DESENDETTEMENT	2,7	2,2	4,6	4,4	3,9	3,3	2,6

Épargne brute et épargne nette : budget 2026 et prospective à 2030.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette ; elle permet la couverture du remboursement en capital des emprunts et la capacité, ensuite, à investir ; l'épargne nette est l'épargne brute défalquée des annuités en capital des emprunts.

Vérification de la couverture du remboursement en capital de la dette par les ressources propres et principalement les dotations aux amortissements, sur le PPIF 2026-2030 proposé :

Amortissement technique et amortissement du capital



f. Structure et gestion de l'encours de dette à horizon 2026 et 2030

➤ État de la dette du SYBERT à fin 2025

- l'encours de dette sera de 17 871 763 €, dont l'emprunt négocié et signé fin 2024 et versé début 2025
- Tout l'encours de dette du SYBERT est A1 « Risque faible » selon la Charte de bonne conduite dite de « GISLER »
- le taux moyen est de 1,97% (contre 1,89% fin 2024)
- il comprend 15 lignes avec 4 établissements bancaires
- la durée de vie résiduelle est de 8 ans et 5 mois
- la durée de vie moyenne : 4 ans et 4 mois

Répartition par type de taux à fin 2025 :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	16 091 763 €	90,04%	1,87%
Variable	1 780 000 €	9,96%	2,82%
Ensemble des risques	17 871 763 €	100,00%	1,97%

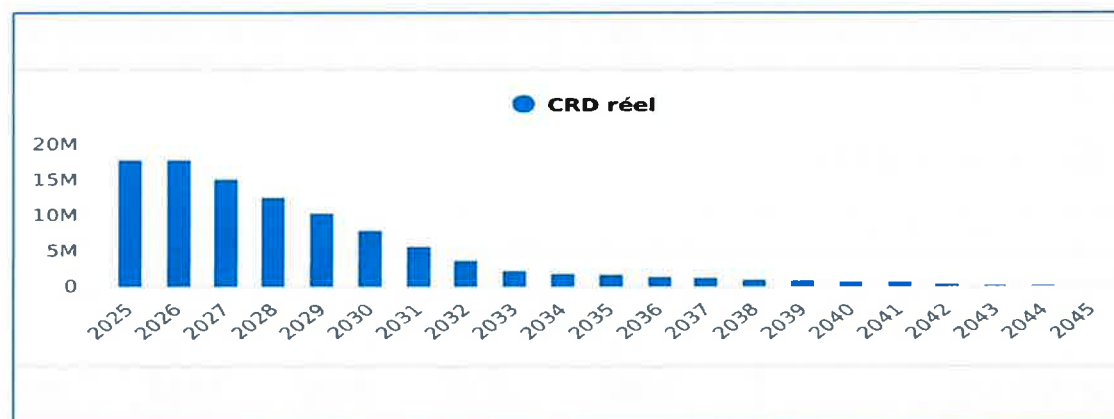
Répartition par prêteur avant emprunt 2025:

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	8 536 288 €	47,76%
SOCIETE GENERALE	5 150 000 €	28,82%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 016 667 €	16,88%
CAISSE D'EPARGNE	1 168 808 €	6,54%
Ensemble des prêteurs	17 871 763 €	100,00%

La dette actuelle (hors toute nouvelle mobilisation, ni en 2025, ni au titre du PPIF) indique un profil d'extinction à 2026 :

	CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capital restant dû en début de période	17 901 078	17 345 316	16 612 337	14 653 450	12 288 663	9 942 876
Capital amorti	2 529 500	2 565 000	2 655 904	2 738 099	2 668 046	2 357 000
Intérêts estimés	366 000	330 000	367 542	401 459	390 628	362 758
<i>Annuité</i>	<i>2 895 500</i>	<i>2 895 000</i>	<i>3 023 446</i>	<i>3 139 558</i>	<i>3 058 673</i>	<i>2 719 758</i>
Capital restant dû en fin de période	17 345 316	16 612 337	14 653 450	12 288 663	9 942 876	7 597 089

Sans nouvel emprunt, la dette actuelle du SYBERT s'éteint en 2045.



Au regard des simulations actuelles du Compte Administratif 2025, notamment les engagements en cours sur de grosses opérations (panneaux photovoltaïques, équipements de lutte contre l'incendie au centre de tri, travaux d'évolution de la chaîne de tri, ...), le SYBERT devrait pouvoir autofinancer les investissements réalisés et engagés – hors AP – sur 2025, sans avoir à mobiliser un emprunt complémentaire. De nouvelles simulations sont réalisées régulièrement.

L'encours de dette projeté de fin d'année serait alors à environ 17,4 M€, au regard du capital restant dû de la dette actuelle à fin 2025.

➤ Prospective sur la charge de la dette, selon le PPIF 2026-2030 proposé

	CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement dette actuelle en capital	2 529 500	2 565 000	2 520 000	2 474 000	2 352 000	2 357 000
Remboursement dette actuel en intérêts	366 000	330 000	286 000	243 000	201 000	161 000
<i>Annuité brute antérieure</i>	<i>2 895 500</i>	<i>2 895 000</i>	<i>2 806 000</i>	<i>2 717 000</i>	<i>2 553 000</i>	<i>2 518 000</i>
Capital nouveau selon prospective	0	135 904	264 099	316 046	0	0
Intérêts nouveaux selon prospective	0	81 542	158 459	189 628	201 758	0
<i>Annuité nouvelle</i>	<i>0</i>	<i>217 446</i>	<i>422 558</i>	<i>505 673</i>	<i>201 758</i>	<i>0</i>
Remboursement en capital total	2 529 500	2 700 904	2 784 099	2 790 046	2 352 000	2 357 000
Remboursement en intérêts total	366 000	411 542	444 459	432 628	402 758	161 000
<i>Annuité totale selon prospective</i>	<i>2 895 500</i>	<i>3 112 446</i>	<i>3 228 558</i>	<i>3 222 673</i>	<i>2 754 758</i>	<i>2 518 000</i>

g. Impact sur les contributions 2026-2030

Par application des différentes hypothèses proposées ci-dessus dans le cadre des Orientations Budgétaires 2025 et celles projetées à l'horizon 2029, les contributions par habitant (Administration, Prévention, Compostage, Eco-centres et ITM), d'une part, et les contributions à la tonne (tri et valorisation énergétique), d'autre part, doivent être envisagées aux niveaux présentés dans le tableau ci-dessous, afin d'assurer l'équilibre du budget globalement et par activité.

La nouvelle organisation mise en place au SYBERT permet de maintenir les contributions (hors événements majeurs et hors hausse des coûts de traitement dans des proportions dépassant l'inflation de 1,5%).

Contributions (hors TGAP) :

Hypothèses niveaux contributions	2026	2027	2028	2029	2030
Eco-centres (h)	20,50	20,50	20,50	21,00	21,00
Prévention (h)	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30
Valorisation énergétique (t)	153,00	153,00	153,00	155,00	155,00
Valorisation matière (t)	135,00	135,00	135,00	139,00	139,00
Administration / Communication (h)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Valorisation organique (h)	2,10	2,10	2,10	2,50	2,50
ITM (h)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00

(h : par habitant et t : à la tonne traitée)

Contributions (avec TGAP) : base OMR 29 515 tonnes en 2026

Bilan des contributions avec TGAP	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Contribution par habitant hors TGAP</i>	<i>59,07</i>	<i>58,88</i>	<i>58,68</i>	<i>59,27</i>	<i>57,98</i>
<i>TGAP par tonne OMR</i>	<i>15,00</i>	<i>16,00</i>	<i>17,00</i>	<i>18,00</i>	<i>18,00</i>
<i>TGAP par habitant</i>	<i>1,91</i>	<i>2,02</i>	<i>2,13</i>	<i>2,16</i>	<i>2,02</i>
Total €/habitant avec TGAP	60,98	60,90	60,81	61,43	60,00

Pour rappel :

	Prévu en 2021 dans le PPIF 2022-2026 au titre de 2026
Administration	3,00 €
Prévention	2,30 €
Valorisation organique	6,00 €
Eco-centres	23,50 €
Tri	135,00 € la tonne / 9,19 € par habitant
Valorisation énergétique	160,00 € la tonne / 19,36 € par habitant
ITM	0,00 €
TOTAL par habitant	63,35 €

h. Informations sur les effectifs mis à disposition par Grand Besançon MétropoleDépenses de personnel :

Pour rappel, le SYBERT ne dispose pas de personnel en propre mais, par voie de convention, bénéficie de personnels mis à disposition par Grand Besançon Métropole (GBM). La politique de rémunération – notamment le régime indemnitaire – est définie par GBM.

Le SYBERT rembourse à GBM les frais de personnel au réel, en deux fois : à l'été de N et au 1^{er} trimestre N+1, après rattachement des charges à l'exercice.

Il rembourse également des frais connexes : mobilisation des services des ressources humaines, informatique, de services particuliers comme le Parc Auto Logistique, les frais d'affranchissement, la cotisation au Comité des Œuvres Sociales,...

Au titre de la CAPE (Commission Annuelle Prospective des emplois) 2025, le SYBERT a fait ouvrir 3 nouveaux postes et « recalibrer » un poste existant : un technicien maintenance, un technicien coordonnateur pour les éco-centres et un agent administratif d'accueil et un technicien valorisation organique (recalibré à partir d'un poste de maître composteur

Les charges de personnel à rembourser à GBM en 2026 sont estimées à 4,74 M€ pour 98 agents « projetés » pour 105 postes actuels dans un souci de montée en puissance progressive des recrutements et par pragmatisme, au regard des difficultés de recrutement.

Pour rappel, les charges de personnel prévues au budget 2025 étaient de 4 389 850 €, complétées de 500 000 € au Budget Supplémentaire, après le règlement de la problématique budgétaire liée à la TVA.

Structure des effectifs : bilan à fin 2024

En matière statistique, **les dernières données connues et transmises par le Service Contrôle de Gestion de GBM – 2024** - indiquent **84 agents mis à disposition (79 en 2022)**, dont 4 sur des emplois non permanents (16 en 2023) et 80 sur des emplois permanents.

Sur les 80 emplois permanents, 64 sont occupés par des titulaires et 16 par des contractuels.

Sur ces 84 agents :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Non permanents	1	3	4 (4,76%)
Permanents	29	51	80 (95,24%)
TOTAL	30 (35,71%)	54 (64,29%)	84

Il est relevé que les agents mis à disposition correspondaient à **82,53 équivalents temps plein (ETP)** pour 84 emplois, dont 28,93% de femmes et 53,60% d'hommes.

Les 84 postes sont composés de 12 cadres A, 17 cadres B et 55 cadres C

La filière administrative est représentée par 15 emplois permanents ; la filière technique est représentée par 63 emplois permanents et 4 non permanents (total 67) ; la filière animation est représentée par 2 emplois permanents.

Les emplois permanents peuvent être occupés par des agents sous contrat.

Frais liés aux ressources humaines en budget : prospective.

Objectif de couvrir les 105 postes ouverts par la dernière réorganisation à l'horizon 2027.

Ressources humaines	Rappel Budget 2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rembrst masse salariale	4 889 850	4 500 000	4 700 000	4 817 500	4 937 938	5 061 386

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a débattu des propositions d'Orientations Budgétaires 2026, des propositions de contributions et de tarifs envisagées pour 2026, ainsi que de la prospective budgétaire via le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) 2026-2030.

Pour extrait conforme,
 Le Président du SYBERT,
 Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
 Daniel PARIS